



CCMMEP
14 septembre 2026

Déclaration liminaire CGT

Quelles réformes pour quelle École ?

Le 25 aout 2026, le ministre de l'Education nationale a affirmé "Il n'y aura pas de réforme Geffray". L'intention est certes louable...

Mais elle a immédiatement fait écho - pour la CGT - à une autre phrase d'un autre ministre de l'Education nationale. En 2017, Jean-Michel Blanquer avait annoncé : "Il n'y aura pas de réforme à mon nom". Il n'y en a pas eu.

*Pour autant **personne ne peut aujourd'hui affirmer que l'Education nationale est sortie indemne des réformes Blanquer** qui - sans porter son nom - ont profondément déstabilisé notre système éducatif : repli sur les Fondamentaux, Ecole de la Confiance, Parcoursup, réforme du lycée général, réforme de la Voie pro...*

***Donc non, ne pas donner son nom à une réforme n'en allège pas la portée. Toute décision d'ampleur nationale sur l'Ecole a des incidences qu'il convient de mesurer.** La CGT-EP observe que sous couvert de stabilité la conférence de presse de rentrée dessine bien une politique : toujours plus de prescriptions, d'évaluations et d'exigences adressées aux élèves et aux personnels alors que restent largement hors champ : les questions de salaires, d'emplois, de conditions de travail et de moyens.*

*Pour ce qui est de la **mise en œuvre des questionnaires VSS aux élèves** - de la grande section de maternelle à la Terminale, la CGT se félicite que les procédures soient annoncées comme identiques **dans l'enseignement public et privé**. Si cette égalité de traitement se confirme dans les faits, elle constituerait un signal fort adressé au Secrétariat général de l'Enseignement catholique. **Il était temps de rappeler qu'en matière de protection des élèves, le « caractère propre » ne peut servir de prétexte à instaurer des garanties différentes selon que l'on est scolarisé dans le public ou dans le privé sous contrat.***

*Pour autant, si libérer la parole des enfants et mieux repérer les violences sexuelles est indispensable, faire parler sans être capable d'écouter, de protéger et d'accompagner serait irresponsable. La CGT met en garde : le questionnaire ne peut être un effet d'annonce à quelques mois des élections présidentielles : ni un gadget statistique, ni un substitut aux moyens humains, à la formation des personnels et aux séances d'EVARS. Avant d'interroger des millions d'élèves, il est incontournable de se donner le temps. **L'État doit impérativement débloquer les moyens humains et matériels nécessaires afin de garantir à chaque enfant qui révèle une violence une réponse immédiate, professionnelle et protectrice.***

*C'est d'autant plus important **dans les établissements de l'enseignement privé** : la parole s'y libère mais nous constatons encore et toujours que **la chape de plomb de silenciation** par l'institution perdure. Les*

tutelles diocésaines et surtout congréganistes restent obstinément dans une posture attentiste face aux violences quelles qu'elles soient, les protocoles nécessaires ne sont pas transmis aux personnels, la **peur de la réputation d'un établissement prévaut sur l'action contre les agresseurs**. Une nouvelle fois, la CGT demande que le **Ministère transmette aux rectorats des consignes claires**. L'administration doit se donner les moyens d'agir. Ainsi, le fait d'être directeur dans l'enseignement catholique, nommé par une tutelle, payé par un OGEC ne constitue pas un totem d'immunité pour commettre des violences ou les silencier au sein des établissements.

Cette rentrée a été un **festival d'entorses à la liberté de conscience des personnels et des élèves** : assemblée général avec prière intégrée, débat sur la laïcité catholique à grands renforts de propos islamophobes, calendriers annuels avec multiplications des cérémonies sur temps scolaire ... Ces exemples vont bien au-delà des anecdotes. On observe d'ailleurs l'extension du **principe des contrats de scolarisation** présenté aux parents, intégrant l'adhésion au "caractère propre" et donc les activités pastorales. Plus provocateur encore l'**appel de l'enseignement catholique à banaliser le 25 septembre en journée des communautés dans le cadre de la venue du pape**. Le ministère et les rectorat se doivent de réagir : au-delà des entorses manifestes aux principes de la loi Debré, il s'agit de préserver les droits fondamentaux des élèves et des personnels.

Cette offensive généralisée n'est pas anodine, elle va de pair avec la demande de **plus de "liberté" pour les établissements privés** (il faut comprendre déréglementation). La Fondation pour l'Ecole et autres promoteurs de l'école hors contrat affirme que c'est la clé de la réussite des élèves. **La CGT rappelle que déréglementation rime d'abord avec recul des garanties collectives, affaiblissement des contrôles, accroissement des inégalités et mise en concurrence des établissements comme des personnels**. Derrière le discours sur « l'intérêt des élèves » se profile surtout une logique de marchandisation de l'éducation, où l'assouplissement des règles ouvre la voie à de nouveaux marchés et à la recherche de profits. Pour l'anecdote, mais pas que, nous engageons le Ministère à s'exprimer face aux affirmations de **François-Xavier Clément**, ancien responsable d'établissements catholiques actuellement président d'Alte Academia, promoteur de l'Education intégrale et de d'une EVARS « délicate et pudique ». Dans un article publié début septembre 2026 sur les concours du privé sous contrat, il **affirme que certains candidats catholiques seraient pénalisés** à l'oral en raison de leur apparence, de leur vocabulaire ou de leurs convictions par des examinateurs "hostiles au catholicisme". Alors que la question posée depuis des années est celle du respect, dans l'enseignement privé sous contrat financé par l'argent public, des règles communes, de la liberté de conscience et de l'égalité de traitement, ce sont désormais **les**

promoteurs d'un enseignement confessionnel renforcé qui se présentent comme victimes de discriminations.

Dans la nuit du 12 au 13 septembre, c'est **au nom de la « protection de la famille »** que les autorités turques ont lancé l'**opération « Ailem Gündüğü » (« Ma famille est en sécurité »)** contre des associations, des lieux fréquentés par des personnes **LGBTQIA+** et des militant·es. Au moins 47 personnes ont été interpellées selon les autorités, tandis que des organisations LGBTQIA+ font état d'un nombre supérieur ; des associations ont été perquisitionnées et de nombreux sites et comptes ont été bloqués. La mécanique est connue : on commence par opposer la « famille », les « valeurs » ou une prétendue « anthropologie » aux droits des personnes, puis on délégitime l'éducation à la sexualité, on combat les politiques d'égalité et on finit par désigner certaines identités comme une menace pour la société. C'est précisément pourquoi **la CGT refuse toutes les tentatives visant à édulcorer l'EVARS au nom d'une « éducation intégrale », d'une « pudeur » particulière ou d'un prétendu « caractère propre »**. Quand les droits fondamentaux deviennent négociables au nom de valeurs religieuses ou familiales, on ouvre la voie à la discrimination, à l'exclusion et à la répression.

Dans le même temps, la CGT s'inquiète d'une **acculturation croissante à la guerre** dans les établissements scolaires. Multiplication des dispositifs de « culture de défense », partenariats avec les armées, cérémonies patriotiques : l'École est de plus en plus sollicitée pour familiariser les jeunes avec l'univers militaire. Dans ce contexte, l'annonce par Édouard Geffray d'une commémoration annuelle du 11 Novembre dans tous les établissements à partir du CP interroge. Le devoir de mémoire a toute sa place à l'École, mais il ne doit pas devenir un vecteur de banalisation du fait militaire ou du réarmement. **Former à l'histoire, à l'esprit critique et à la paix, oui ; habituer les élèves à considérer la guerre comme un horizon normal, non.**

Car les personnels n'aspirent, pour les jeunes, ni à la guerre, ni au repli identitaire sur la religion ou la famille. C'est bien au contraire d'une **École émancipatrice, laïque, inclusive et respectueuse de chacun·e dont nous avons besoin**. Une telle ambition nécessite des moyens à la hauteur, des effectifs réduits, des personnels en nombre suffisant et une politique éducative construite avec celles et ceux qui font vivre l'École au quotidien.

C'est aussi d'une **véritable politique de revalorisation des personnels dont nous avons besoin** : augmentation des salaires, dégel et revalorisation du point d'indice, amélioration des carrières, résorption de la précarité et créations de postes statutaires. CGT Éduc'action et CGT Enseignement privé portent ensemble l'exigence de meilleures conditions de travail, d'un service public d'éducation renforcé

et d'une égalité réelle entre les personnels, quel que soit leur statut ou le type d'établissement dans lequel ils et elles exercent.

Pour les enseignant-es du privé sous contrat, cela passe aussi par le **maintien d'une prévoyance de haut niveau pour tout-es les enseignant-es sans exception** – donc y compris les maitres délégué-es. La CGT-EP refuse toute régression des garanties collectives et toute logique d'économies réalisée au détriment des personnels malades, en incapacité ou confrontés à des accidents de la vie.

Nous revendiquons enfin des **moyens pour l'inclusion, la santé scolaire, la prévention des violences, l'EVARS, la formation et l'accompagnement des élèves**.

On ne construit pas une École émancipatrice avec des injonctions, des dispositifs ou des discours : on la construit avec des personnels reconnus, formés, protégés et correctement rémunérés.

Dans ce contexte, les **élections professionnelles de décembre 2026** revêtent une importance particulière. Elles détermineront pour les quatre prochaines années la représentativité des organisations syndicales et donc leur capacité à porter la voix des personnels (AESH et enseignant-es) dans les instances, à défendre leurs droits et à peser face à l'administration comme aux réseaux institutionnels. **Il est essentiel que le Ministère garantissent une campagne y compris au sein des établissements privés.**

D'ici là, la mobilisation est indispensable. C'est pourquoi la CGT Enseignement privé et la CGT Éduc'action appellent les personnels à **se mobiliser massivement et à faire grève le mardi 29 septembre**. Face au gel des salaires, au manque de moyens, aux suppressions de postes et à la dégradation des conditions de travail, cette journée doit permettre de porter une autre ambition pour l'École : des salaires revalorisés, des emplois en nombre suffisant, une protection sociale renforcée, des services publics financés à hauteur des besoins et des moyens réels pour assurer l'égalité, l'émancipation et la protection de toutes et tous.

Vous remerciant de votre attention.



Pour la CGT Enseignement Privé,

Pascale PICOL & Marie GODLEWSKI
Élues CCMMEP